

NOM :  
Prénom :  
Etablissement ou école :  
Adresse :

A Paris, le

Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris  
S/C du chef d'établissement ou de l'IEN

**Objet** : demande de congé pour formation syndicale  
**pour la journée du 24 janvier 2020**  
en référence à l'article 34 de la loi 84-16 du 11.01.84  
ou à de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative  
à l'attribution aux agents non titulaires de l'État  
du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984

**Monsieur le Recteur,**

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de participer à une journée de formation syndicale organisée par la CGT Educ'Action Paris dans le cadre de la formation économique, sociale et syndicale.

Cette journée est placée sous l'égide de « La formation syndicale CGT » organisme agréé à dispenser cette formation.

Elle aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 de 9h30 à 16h30, à la Bourse du travail de Paris, (3 rue du Château d'eau, 75010 Paris).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, l'expression de mes salutations distinguées.

**Signature :**

*La demande de congé doit être faite par écrit un mois avant la date de début de formation.*

*Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.*